

abbatial de Luxembourg d'obéir à d'autres ordres qu'à ceux de Wittmann. Pour la même raison, celle-ci refusa aussi à l'archevêque et aux religieux hostiles à l'abbé la permission d'envoyer quelques séculiers dans le refuge de Luxembourg pour remédier à des abus qui s'étaient glissés dans la gestion de biens que cette maison possédait dans le Duché.

L'affaire de la sécularisation de l'abbaye de St-Maximin qui était un véritable conflit du gouvernement de Vienne avec l'Electeur de Trèves était probablement la plus importante dont Feltz eût à s'occuper tant qu'il était chargé des affaires économiques concernant la propriété ecclésiastique. Il est bien curieux de remarquer que les hommes d'Etat de Joseph II qui avait supprimé tant d'établissements conventuels dans ses propres provinces firent de l'opposition à un souverain étranger qui voulait agir de même, mais il s'agissait pour eux d'empêcher un autre Etat de tirer des avantages de biens ecclésiastiques situés en territoire autrichien.

En avril 1788, Feltz eut à examiner une requête de l'imprimeur liégeois TUTOR qui demanda l'autorisation de continuer la publication du Journal Historique et Politique du Luxembourgeois Henri-Ignace BROSIUS, proscrit par un édit du 26 janvier, en même temps que le Journal Historique et Littéraire de F.-X. DE FELLER. Feltz lui fit répondre qu'il avait déclaré dans une requête précédente qu'il imprimait ce périodique pour son propre compte et que la commission de la censure ne pouvait montrer aucun égard pour un éditeur qui avait publié de nombreuses « horreurs littéraires. » L'imprimeur luxembourgeois Brück qui lui avait présenté une requête du même genre obtint le 27 décembre 1788 la permission de publier un autre périodique sous le titre de Mélanges de Littérature et de Politique \*).

Il n'est pas possible de préciser la part que Feltz eut à la proscription des deux feuilles publiées par des journalistes luxembourgeois qui avaient combattu en général les réformes religieuses de Joseph II ; comme collaborateur zélé à leur exécution, il avait à reprocher à Feller et à Brosius surtout leurs attaques contre les séminaires impériaux. LE CLERC appréciait sans doute hautement ses avis. En décembre 1788, Feltz écrivit un réquisitoire très sévère contre le Journal Général de l'Europe, publié à Herve dans le Limbourg par le Français Lebrun, un des protagonistes de la philosophie des lumières dans les Pays-Bas autrichiens \*\*). Par égard pour la réputation internationale de cette feuille, le gouvernement lui avait montré longtemps une grande bienveillance, malgré les nombreuses plaintes formulées contre elle. D'OLMART, procureur général de Luxembourg, l'avait accusée également de propagande anarchique. Le Journal ne fut pas proscrit par la com-

\*) M. Marcel Noppeney a fait don de plusieurs numéros de ce périodique à la Bibliothèque Nationale.

\*\*) Voir André Puttemans : La Censure dans les Pays-Bas autrichiens, Bruxelles 1935, pp. 289 - 295.